

Les élèves au cœur de la refondation

Atelier : **Une école attentive à la santé des élèves**

Contribution de la CGT Educ'action



La CGT Educ'action indique qu'elle est contente que la question de la santé des élèves dans notre système scolaire soit abordée durant ce débat sur la Refondation de l'École de la République. Cette École de la République, que nous souhaitons juste et égalitaire, doit absolument veiller au bien-être des enfants de la République qu'elle accueille. C'est une question de bienveillance et de santé publique. C'est ce que nous avons toujours revendiqué.

Soucieuse de participer activement à ce débat, la CGT Educ'action regrette malgré tout que la question de la santé des personnels de l'Éducation Nationale n'ait pas trouvé une place dans ces débats sur la Refondation. A nos yeux, la santé des élèves et celle des personnels sont indissociables et constituent, à elles deux, un enjeu majeur. Nous souhaitons rappeler quelques éléments qui auraient pu entrer en débat et souhaitons également que notre remarque sur l'absence de ce débat soit inscrite dans le préambule du rapport. Notre organisation, associée à sa fédération FERC, revendique depuis de nombreuses années la création d'une véritable médecine du travail qui prenne en considération la question de la santé de l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale. C'est, à ce jour, le dernier ministère dépourvu de ce genre de service alors que l'ensemble des adultes travaille au contact des enfants ou qu'il subit des conditions de travail précaires et parfois périlleuses. En effet, les nombreuses réformes engagées depuis plusieurs années (notamment le non remplacement d'un départ sur deux et la suppression de milliers de postes) ont eu des incidences préjudiciables sur les conditions de travail des salariés (charge de travail alourdie, classes surchargées...). Nous rappelons que l'action des services de santé en milieu professionnel est essentielle et que la médecine de prévention n'est pas suffisante et ne peut pas tout. La loi européenne indique clairement, par ses textes et réglementations, que l'employeur se doit d'offrir des conditions de travail dignes à l'ensemble de ses salariés. En effet, parce que nous passons beaucoup de temps au travail et que nous sommes confrontés aux risques professionnels comme n'importe quel salarié, notre santé constitue indéniablement un enjeu de santé publique, au même titre que celle des élèves que nous encadrons. Les politiques à mettre en œuvre doivent donc intégrer cette vision de santé et de prévention, tout en menant un bilan social et en étudiant le lien travail/santé.

Concernant la santé des élèves, force est de constater que la situation n'est pas brillante. Nous observons que la santé est trop souvent un marqueur social et l'accès aux soins n'est pas aussi démocratique qu'annoncé par les pouvoirs publics. La question de la santé va inévitablement de pair avec la question sociale. Ceci sera à prendre en compte dans l'élaboration de lieux et de temps d'échanges entre les différents acteurs de l'Éducation Nationale. De façon générale, nous notons une dégradation très sensible de l'état de santé, tant physique que psychique, des élèves. Nous considérons que cette dégradation est directement liée à la paupérisation de la population : troubles liés aux déséquilibres alimentaires, au manque de sommeil, à la désinformation, aux carences en soins, à l'isolement social... La liste n'est pas exhaustive ! Aujourd'hui, nous voyons que le système de santé de l'Éducation Nationale ne peut plus remédier à ces carences. Le service de promotion de la santé en faveur des élèves, constitué principalement d'un médecin pour plusieurs EPLE (souvent plusieurs milliers d'élèves pour lycées, collèges et leurs écoles de rattachement) et d'une infirmière rattachée à un collège, est bien trop mince pour combler les failles. Concernant les infirmiers-ères, leur affectation sur plusieurs établissements, et donc plusieurs secteurs de recrutement, n'est pas compatible avec un travail efficace pour l'intérêt des élèves. Leur charge de travail, et surtout l'étendue du territoire

(surtout en milieu rural) qu'elles doivent couvrir, ne leur permettent pas de se libérer facilement pour suivre tous les élèves en difficulté, ainsi que de mener à bien des séances de prévention et d'éducation à la santé. Les infirmeries sont trop souvent fermées dans la semaine et les élèves ne sont dans la possibilité de trouver quelqu'un capable pour s'occuper d'eux. Les effets sont dévastateurs pour les enfants, mais aussi pour les adultes chargés de pallier l'absence (AED ou CPE). En effet, au-delà de la question de leurs missions, ces derniers ne sont pas formés pour recevoir les élèves, les écouter et les soigner.

Conscients que la santé des élèves est une question de santé publique, qui touche donc l'ensemble des enfants, nous rappelons notre attachement à ce que cette gestion de la santé se fasse dans un cadrage national. Conscients également que la santé relève de l'intérêt supérieur des enfants, nous pensons, qu'au-delà des considérations politiques de pilotage, l'Etat et les Collectivités Territoriales ne peuvent pas faire l'économie de moyens suffisants pour mener à bien un projet global de santé à l'Ecole, et tout au long de la scolarité. Cette question des moyens passe obligatoirement par des moyens humains en nombre pour encadrer de façon satisfaisante tous les élèves du territoire. Nous estimons qu'il faut supprimer les taux d'encadrement actuels qui ne sont pas applicables de façon équitable dans tous les territoires. Les chiffres ne sont pas tout le temps compatibles avec la gestion humaine. Les zones rurales sont défavorisées car les distances à couvrir sont trop grandes en temps et population. Il faut être pragmatique. Les personnels de santé doivent se trouver au plus près des élèves, et de tous les élèves, dans des plages horaires maximales. Nous demandons l'organisation du travail infirmier autour d'un seul collège et de son secteur de recrutement. Il est primordial de conserver le lien collège-école pour un meilleur suivi de l'élève et de la famille ainsi que de planifier des éducations à la santé en fonction de l'âge des élèves et des besoins des établissements.

Nous demandons également la création de postes de médecins en nombre suffisant afin d'optimiser le suivi médical des élèves. Il faut aussi résoudre rapidement la question des postes existants et actuellement non pourvus, en engageant une réflexion sur les raisons et en proposant des pistes de remédiation. Cela posera donc la question de l'attractivité de ces métiers et des moyens alloués.

L'existence et l'utilité du travail des AVS/EVS semblent faire consensus parmi les partenaires de l'Ecole. Chacun a loué leur apport et leur importance. Dans ces conditions, il faut dépasser la précarité actuelle et créer un corps de la Fonction Publique à part entière, de façon pérenne. Ceci ne serait que la marque de respect de l'Etat envers ses salariés. Pour ces raisons, nous demandons la création du corps statutaire des auxiliaires de vie scolaire, avec une formation qualifiante et un taux de recrutement en adéquation avec les prescriptions de la MDPH.

Pour des raisons similaires, nous estimons que les assistant-e-s sociaux-ales doivent être présents sur l'ensemble des territoires et des établissements, sans distinction entre le primaire et le secondaire. Leur travail est fondamental dans la création et le maintien d'un lien avec les familles, surtout dans un contexte économique et social difficile.

Considérant que la santé englobe la santé physique, mais aussi la santé psychique, la CGT Educ'action demande à ce que la situation des psychologues scolaires soit améliorée. Il n'est plus possible pour eux de travailler dans des RASED réduits à la portion congrue, quand ils ne sont pas supprimés. C'est le devenir même de la psychologie scolaire telle qu'elle s'exerce à l'école primaire qui est aujourd'hui inquiétant. Le recrutement actuel des stagiaires, ou l'embauche de faisant-fonction, ne permet pas un travail de qualité. Partant de ces constats, nous demandons que soit mise en place une formation universitaire et au sein de l'Education nationale des psychologues scolaires, avec le développement du métier de psychologue dans le cadre de l'Education nationale et un service de psychologie de la maternelle à l'université ayant pour but la prévention, la détection et la gestion des crises. Afin de développer ce service de santé, il faut un RASED complet par groupe scolaire et son extension aux établissements du second degré, l'ouverture massive de formations des enseignants spécialisés, l'équité entre zone urbaine, zone rurale, ZEP et hors ZEP. Nous

demandons également qu'il soit mis fin à l'externalisation des diagnostics, qui instaure clientélisme et marchandisation de la santé et qui est, de fait, instaure une ségrégation sociale pour ceux ne pouvant pas les financer.

Au-delà des moyens humains, se pose, de façon plus globale, la question des moyens pour améliorer les rouages de la prévention et de la formation à la santé dans l'Ecole.

Dans ce contexte, la place et le rôle de chaque acteur de l'Ecole doivent être redéfinis. La loi doit préciser les missions de chaque intervenant pour éviter tout dérapage ou mélange de genres. Il faut donc préciser ce qui relève du secret médical (et comment il peut être partagé), de l'obligation et du devoir. C'est une question d'ordre moral et juridique. Cette distinction des missions est obligatoire pour la mise en place, dans un cadre de prévention, d'un service de santé pour les élèves dès l'âge de 2 ans avec un travail échangé et concerté. Nous estimons qu'aborder la santé des élèves relève du travail en équipe incluant personnels de santé, personnels du travail social, personnels enseignants, représentants des collectivités, représentants des associations... Pour qu'un travail efficace soit mis en place, il est également nécessaire que l'ensemble des acteurs soit formé. Se pose alors la question d'une éventuelle formation commune afin que chacun sache de quoi nous parlons quand on parle de santé des élèves. Si, par principe, nous ne sommes pas opposés à l'idée d'un tronc commun de formation à cette question, nous demandons, dans un premier temps, qu'un module de formation soit intégré dans les futures écoles supérieures de formation (ex-IUFM).

Cette proposition découle d'un constat simple : les enseignants n'ont, jusqu'à présent, pas bénéficié de formation spécifique, ni été préparés à l'adaptation pédagogique que les questions de santé impliquent. Plus globalement, nous réaffirmons que les enseignants, qui travaillent au plus près des enfants, ont un rôle primordial dans l'éducation et la prévention à la santé. Pour pouvoir remplir correctement ce rôle, et sortir de la situation actuelle qui ressemble à du bricolage ou du moins de l'amateurisme, il est indispensable que leur formation (initiale et continue) soit repensée et leur permette d'aborder la question de la santé en dehors du seul champ disciplinaire. Ces futurs enseignants formés pourront alors jouer pleinement leur rôle de pédagogues, mais aussi de repérages et d'échanges avec d'autres professionnels. Il faut donc repenser et aménager des temps de concertation afin que les acteurs puissent travailler conjointement en établissant du lien. Ces temps, tout comme la mise en place des Projets Personnalisés de Scolarisation et des Projets d'Accueil Individualisé via les Equipes de Suivi de Scolarisation et les Equipes éducatives, doivent se faire sur les horaires d'enseignement afin de sortir de la maltraitance institutionnelle. On ne peut pas faire subir aux personnels des choses, comme l'allongement des emplois du temps et la surcharge de travail, que l'ensemble des professionnels dénoncent pour les élèves.

Ces temps de concertation, pris sur les heures de service, supposent non seulement des moyens de remplacement, mais également des lieux spécifiques et appropriés afin que la confidentialité soit respectée. Cette exigence est obligatoire également pour les locaux médicaux dans les établissements et s'étend aux moyens attribués aux personnels de santé qui y exercent.

Enfin, la CGT Educ'action estime que les partenaires institutionnels ne sont les seuls partenaires avec qui travailler au sein de l'Ecole. Il faut développer les partenariats avec les associations porteuses de projet en lien avec la santé. Elles sont porteuses de savoirs et de savoir-faire indispensables au développement de l'éducation à la santé auprès des élèves. Ils peuvent être, par exemple, porteurs de la formation aux gestes de premier secours dans les établissements scolaires, en direction des enfants comme des adultes.